

Contrat d'abonnement Up-To-Date pour les produits de BOB Software

Par la société
.....
Ci-après dénommée « l'Utilisateur »

Et le revendeur agréé par SAGE BOB SOFTWARE

La société
.....
Ci-après dénommé « Le Revendeur »

Il est exposé que :

- i. SAGE BOB SOFTWARE est l'éditeur d'une ligne de produits appelée **BOB Software** et ci-après dénommée « **La Ligne de Produits** ».
Les produits sont des logiciels standards de comptabilité et de gestion destinés à être utilisés dans l'environnement Windows, qui ont été conçus ou adaptés pour les législations belge et grand ducale.
Dans la mesure du possible et en agissant en bon père de famille, SAGE BOB SOFTWARE SA/ NV fera évoluer les Progiciels de la Ligne de Produits, de manière exclusive, en s'inspirant notamment des suggestions émises par la majorité des Utilisateurs ayant souscrit un contrat d'abonnement ainsi que des évolutions de la législation en vigueur.
- ii. L'Utilisateur est titulaire d'une licence d'utilisation d'un programme de La Ligne de Produits, ci-après dénommé « **le Progiciel** ». Afin de pouvoir bénéficier des services décrits dans le présent contrat, l'Utilisateur ne disposant pas de la dernière version du Progiciel devra l'acquérir préalablement à la signature de ce contrat aux conditions tarifaires en vigueur.
- iii. Le Progiciel est identifié par les caractéristiques suivantes :
N° Série :
Nom principal :
- iv. Le Revendeur est un revendeur agréé par Sage Bob Software et à ce titre, a souscrit auprès de cette dernière un contrat lui permettant d'acquérir les mises à jour réalisées par Sage Bob Software sur les Progiciels et de les revendre à l'Utilisateur.

Il est convenu :

1) Objet

L'Utilisateur souhaite pouvoir bénéficier des mises à jour du Progiciel réalisées par SAGE BOB SOFTWARE ainsi que de services associés.
Pour ce faire, l'Utilisateur souscrit auprès du Revendeur un contrat de type Up-To-Date lui permettant ainsi d'accéder aux services décrits dans la brochure commerciale de présentation qui lui a été communiquée préalablement à la signature des présentes.

Le contenu des services fournis au titre du Contrat pourra être modifié unilatéralement. Dans cette hypothèse, l'Utilisateur aura la faculté de résilier le présent contrat sans préavis ni indemnités conformément aux dispositions de l'article 3 du présent contrat.

2) Description des services inclus dans la formule UP-TO-DATE

2.1 Sortie de mises à jour des Progiciels

Le Revendeur fournira à l'Utilisateur les mises à jour du Progiciel en fonction de leur disponibilité.

Sage Bob Software éditera une mise à jour du Progiciel au moins une fois par an. La nécessité de réaliser une mise à jour est déterminée unilatéralement par Sage Bob Software notamment au regard des évolutions technologiques et légales.

2.2 Accès au Service Client

L'Utilisateur aura accès à un service d'accueil téléphonique, qui a pour mission de traiter ses demandes commerciales et administratives.

2.3 Accès à des informations de manière privilégiée

L'Utilisateur aura accès à l'espace utilisateur de Sage Bob Software, à une base de connaissance et à une Newsletter électronique.

3) Durée et résiliation anticipée

Le présent contrat prend cours le premier du mois qui suit sa signature. Il est conclu pour une durée d'un an. Il sera prorogé par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année débutant le premier du mois suivant la date anniversaire de la signature du contrat, chaque partie pouvant y mettre fin, si ce n'est lors de la première reconduction, par lettre recommandée au plus tard trois (3) mois avant l'échéance du contrat.

Cependant, le présent contrat sera résilié par Sage Bob Software ou le Revendeur, de plein droit, sans préavis et sans indemnité en cas de non paiement ou de faillite de l'Utilisateur ou dans le cas où le contrat entre Sage Bob Software et le Revendeur autorisant ce dernier à fournir les mises à jour du Progiciel à l'Utilisateur prendrait fin et ce, pour quelque raison que ce soit.

Conformément à ce qui est dit ci-dessus, dans l'hypothèse où les services seraient modifiés unilatéralement, l'Utilisateur aura le droit de demander la résiliation de l'abonnement et ce à nouveau sans préavis ni indemnités par lettre recommandée dans un délai d'un mois à dater de la notification des modifications.

Il en sera de même et en respectant les mêmes modalités dans le cas où le prix du contrat d'abonnement serait augmenté d'un pourcentage supérieur au double de l'augmentation qu'aurait subi l'index des prix à la consommation durant la période de couverture.

4) Prestations de services

Les services fournis par le Revendeur dans le cadre ou hors du présent contrat (formation, assistance, réparation de fichiers ou autre, ...), sont effectués sous la seule responsabilité du Revendeur.

En aucune manière, Sage Bob Software ne pourra être tenu pour responsable de quelque manquement que ce soit du chef du Revendeur.

5) Prix

Le prix annuel au titre des présentes est fixé sur la base du tarif en vigueur.

En cas de non paiement du service, le Revendeur pourra suspendre la fourniture des services prévus au présent contrat sans mise en demeure préalable.

6) Conditions générales

Les termes de la licence d'utilisation auxquels est soumis l'Utilisateur depuis l'acquisition de sa licence restent pleinement applicables au Progiciel et à ses mises à jour successives. Les conditions générales de vente du Revendeur auxquelles est soumis l'Utilisateur sont entièrement d'application pour ce Contrat.

7) Droit et compétence

Le droit national est seul applicable.

Tout litige découlant de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat sera tranché par le Tribunal compétent statuant dans l'arrondissement judiciaire du siège social du Revendeur.

Fait à _____, le _____

En trois originaux, dont un pour SAGE BOB SOFTWARE SA/NV à titre d'information. Chacune des deux parties reconnaît avoir reçu le sien.

Le Revendeur,

L'Utilisateur,
(*Nom, prénom et qualité, précédés des mentions manuscrites « Lu et approuvé »)